

Catalogue des prestations de l'ARH

Que fait l'ARH de manière permanente ?

L'ARH fournit des prestations dans les domaines suivants :

1. Veille politique
2. Veille économique
3. Veille technologique et managériale
4. Lobbying
5. Communication externe
6. Communication interne
7. Marketing
8. Partenariats économiques
9. Implication dans de grands événements
10. Gestion, conseil et soutien des membres
11. Formation (base, relève, continue)
12. Gestion de projets
13. Gestion interne du Bureau

Pour ne pas rester abstraite, chaque prestation doit être « traduite » par un objectif et concrétisée par un plan d'actions.

1. Prestation Veille politique

Quel est l'objectif ?

Représenter activement la branche hôtelière auprès des autorités cantonales (VD, FR, NE, JU) et appuyer les sections sur le plan local.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Etablir et entretenir un lien avec les chefs des départements de l'économie (ou autres départements concernés par la problématique hôtellerie-tourisme).
- ☞ Etablir et entretenir un lien étroit avec les parlements cantonaux, notamment par la création de groupes parlementaires hôtellerie-tourisme issus des Grands Conseils.
- ☞ Etablir et entretenir un lien étroit avec les services de l'administration directement concernés par l'hôtellerie (économie, police du commerce, service de la consommation, ...)

2. Prestation Veille économique

Quel est l'objectif ?

Représenter activement la branche hôtelière auprès des acteurs économiques et suivre son évolution.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Etablir et entretenir un lien avec les associations patronales (Centre patronal, chambres de commerce, Gastro cantonaux et autres associations économiques)
- ☞ Etablir et entretenir un lien étroit avec les organisations de tourisme (Suisse Tourisme, offices cantonaux, offices locaux)
- ☞ Etablir et entretenir un lien étroit avec les syndicats de la branche hôtelière (Hotel & Gastro Union, UNIA)

3. Prestation Veille technologique et managériale

Quel est l'objectif ?

Suivre et communiquer à nos membres l'évolution technologique et managériale.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Etre attentif, rechercher et communiquer toute innovation technologique susceptible d'amener une plus-value à nos membres
- ☞ Etre attentif, rechercher et communiquer toute idée ou concept nouveau dans le domaine du management susceptible d'amener une plus-value à nos membres
- ☞ Solliciter nos membres afin qu'ils nous communiquent toute nouveauté en la matière

4. Prestation Lobbying

Quel est l'objectif ?

Influencer activement les acteurs politiques et l'administration sur le plan national, cantonal ou local dans le but d'améliorer ou d'éviter de péjorer les conditions-cadres de la branche hôtelière.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Etablir et entretenir un lien de confiance avec des parlementaires fédéraux des cantons ARH afin de les informer, leur écrire ou leur téléphoner chaque fois que cela s'avère nécessaire
- ☞ Etablir et entretenir un lien de confiance avec des parlementaires cantonaux, des membres de gouvernement, des chefs de service afin de les informer, leur écrire ou leur téléphoner chaque fois que cela s'avère nécessaire
- ☞ Appuyer les démarches des sections au niveau cantonal ou communal pour autant qu'elles le demandent

5. Prestation Communication externe

Quel est l'objectif ?

Communiquer activement les besoins, réussites ou difficultés de l'hôtellerie romande par des instruments modernes et appropriés.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Organiser une conférence de presse ou rédiger un communiqué de presse pour défendre ou promouvoir la branche chaque fois que cela s'avère nécessaire
- ☞ Etablir un tissu de relations avec les médias locaux (journaux et

télévisions locales), via les rédacteurs en chef et les journalistes spécialisés

☞ Amener du rythme, de la convivialité, de l'intérêt à nos manifestations publiques (AG) afin de les rendre attractives

☞ Concentrer nos efforts sur les réseaux sociaux en soignant notre site internet sans nous disperser inutilement sur d'autres réseaux

6. Prestation Communication Interne

Quel est l'objectif ?

Communiquer activement, de manière ciblée, succincte et « userfriendly », toute information que nous estimons importante pour nos membres.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

☞ Intensifier le contact direct avec les membres afin de solidifier le sentiment d'appartenance à une communauté

☞ Multiplier les appels téléphoniques (qui semblent plus productifs que le mailing pour certains membres)

☞ Envoyer des mails (Breaking News) aux membres aussi brefs et concis que possible, à chaque fois que cela s'avère nécessaire

7. Prestation Marketing

Quel est l'objectif ?

Communiquer et vendre les prestations de l'ARH (hs et Hotela aussi) afin d'acquérir de nouveaux membres.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

☞ Réaliser un « produit » permettant de comprendre ce que fait l'ARH

☞ Rencontrer avec Hotela chaque non membre afin de tenter de le convaincre de nous rejoindre

☞ Contacter le plus vite possible tous les nouveaux projets hôteliers

8. Prestation Partenaires économiques

Quel est l'objectif ?

Chercher des partenaires nous amenant des recettes tout en pouvant nous procurer des avantages financiers.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Contacter toute entreprise régionale intéressée par le marché hôtelier
- ☞ Evaluer la possibilité d'obtenir des commandes groupées
- ☞ Conclure des partenariats profitables à nos membres et utiles à l'ARH

9. Prestation Implication dans les grands événements

Quel est l'objectif ?

Prendre place dans les grands événements afin d'y représenter la branche hôtelière.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Tenir une liste des événements majeurs en lien avec les sections
- ☞ Intervenir auprès des organisateurs afin de pouvoir prendre part aux discussions lors de la gestation des projets et ainsi pouvoir défendre les intérêts de l'hôtellerie
- ☞ Désigner la ou les personnes les plus appropriées pour représenter la branche dans un « comité d'organisation »

10. Prestation Gestion, conseil et soutien des membres

Quel est l'objectif ?

Gérer l'administration des membres de manière optimale et renforcer la collaboration entre les membres et entre les sections.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Disposer de listes des membres communes à hs/ARH/sections et les tenir à jour
- ☞ Organiser les AG et les Codir de manière efficace et structurée et assurer le suivi
- ☞ Organiser des événements permettant aux membres d'échanger entre eux sur des sujets d'actualité hôtelière avec l'appui ou non de consultants ou autres spécialistes

☞ Etablir un lien régulier avec les sections (présidence et secrétariat) et organiser annuellement une demi-journée d'échanges entre les sections

11. Prestation Formation (base, relève, continue)

Quel est l'objectif ?

Faire correspondre l'offre de formation aux besoins de l'ARH et développer une formation continue ciblée.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Veiller à ce que l'offre de formation dans son ensemble corresponde aux besoins des cantons de l'ARH
- ☞ Soutenir hs et HGf dans toute nouvelle formation ou toute opération de promotion de la relève (l'ARH agit comme relais régional)
- ☞ Etre à l'écoute des membres et créer une offre de formation continue collant aux besoins concrets des hôteliers et dégager des ressources financières dans ce but
- ☞ Etablir le contact avec les Gastro cantonaux pour évaluer le potentiel de synergie en termes de formation

12. Prestation Gestion de projets

Quel est l'objectif ?

Conduire ou participer au développement de concepts ou projets (Hotco, Food Waste, Oenotourisme, projet Interreg Transfrontour, etc) émanant de l'ARH ou d'autres partenaires.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Convaincre les membres de la pertinence de certains projets
- ☞ Conduire ou accompagner les projets au niveau de l'ARH afin de permettre aux membres d'en tirer une plus-value
- ☞ Sélectionner uniquement les projets susceptibles d'apporter potentiellement quelque chose à l'ARH

13. Prestation Gestion interne du Bureau

Quel est l'objectif ?

Gérer de manière optimale les ressources humaines, financières et informatiques de l'association.

Quelles actions faut-il conduire (entre autres) ?

- ☞ Veiller à une adéquation idéale entre les prestations permanentes / objectifs stratégiques et les ressources humaines à disposition
- ☞ Prendre toute mesure permettant d'assurer un degré élevé de motivation et d'engagement du personnel
- ☞ Gérer de manière économe et productive les ressources financières en élaborant des budgets équilibrés et en interrogeant le bien-fondé de chaque dépense
- ☞ Faire en sorte que le support informatique permette de garantir un fonctionnement efficace de l'association et réduise son volume papier